

COMPTE RENDU DU COMITE CONSULTATIF SCOLAIRE

SÉANCE DU 17 Mars 2016

Présents : Laurence LARGE, Adjointe chargée des affaires scolaires
Catherine LEMARECHAL, conseillère municipale
Cathy GLOUX, Directrice de l'école maternelle
Jean Marc SOLER, Directeur de l'école élémentaire
PLAYS Corinne, Déléguée Parents d'élèves APIE
MARSAC Sylvain, Délégué parents d'élèves APIE
BERNIARD Cathy, Déléguée parents d'élèves FCPE
Stéphane VIGNAUX, Responsable du périscolaire
Alexandre CHINAUD, Directeur adjoint ALAE et coordonnateur périscolaire maternelle
Colette PASSEMAR, responsable du service scolaire

Excusés :

DA SILVA Serge, président FCPE_
Odette CAMBON, habitante de la commune
Christine ARRESTIER, habitante de la commune
Roselyne BROUSSAL, Adjointe à la jeunesse
Gérard PAILHOL, élu en charge de la démocratie participative
Agnès FASAN, Responsable LECGS

Ordre du jour :

- Tarification de la restauration scolaire
- Etat d'avancement du projet de mise en place du portail familles
- Retour sur les intentions éducatives du projet périscolaire et propositions d'actions
- Statut de l'accueil périscolaire maternelle

1) Tarification restauration scolaire :

- Beaucoup de difficultés pour le service scolaire pour effectuer le calcul du QF compte tenu des règles actuelles basées sur la composition du foyer.
- Proposition d'adoption du QF CAF pour le calcul de tarification pour une meilleure équité dans le traitement des dossiers.
- Exposé du calcul du prix réel du repas prenant en compte, la prestation ainsi que la totalité des charges annexes (personnels, fluides) .
Coût de revient en maternelle : 5,40 € et en élémentaire : 4,32 €

Le coût est plus élevé en maternelle en raison de la multiplication des locaux et du taux

d'encadrement plus fort pour les petits

Au regard de la totalité des redevances perçues, le calcul du ratio redevance/coût démontre une compensation des coûts par la commune qui s'élève à 50 %

Rappel Tarifs inchangés depuis 2010

- Discussion sur les principes souhaités pour la définition des tranches et la répartition de la charge entre les différentes tranches .

Diverses propositions exposées :

Proposition 1 : maintien des tranches actuelles (réajustées avec le calcul du QF CAF), maintien du taux de participation de la Mairie

Principaux inconvénients notés :

- le découpage des tranches ne reflète pas la réalité de la répartition des familles
- un couple au RSA se positionne en milieu de grille
- la tranche supérieure regroupe des familles à revenus très différents

Proposition 2 : harmonisation sur la grille des tranches ALAE, participation dégressive de la Mairie par rapport au coût du repas

Principaux inconvénients notés :

- La tranche inférieure ne couvre pas la situation d'un couple au RSA
- la dernière tranche ne permet pas de différencier les situations

Proposition 3 : utilisation de la grille travaillée par le Sicoval et la CAF, participation dégressive de la Mairie par rapport au coût du repas.

Avantages :

- La répartition des tranches est adaptée aux spécificités du territoire
- le grand nombre de tranches permet un traitement différencié
- les familles ont la même tranche d'affectation quelque soit le service utilisé (Restauration, ALAE, CLSH)

En conclusion, le Comité Consultatif préconise que l'élaboration de la grille tarifaire soit basée sur la grille du SICOVAL, continue à intégrer le même taux de prise en charge par la commune et que les tarifs soient réajustés de 10 %

- Echanges sur le maintien ou pas de la gratuité

Les personnes présentes considèrent que prévoir un prix du repas (en veillant à ce qu'il soit très bas) permet de donner une place à chacun dans la participation au service mais la représentante FCPE exprime la crainte de certains que l'attribution d'un tarif donne la possibilité d'une augmentation future. Les parents d'élèves décident d'en débattre au sein de leurs fédérations respectives et d'en faire le retour.

2) Portail familles :

L'objectif est l' amélioration du service aux usagers de la restauration scolaire

Etat des lieux :

- 450 familles environ concernées
- inscription au moment de la rentrée sur une fréquentation type (profil) puis modifications apportées selon le règlement (acceptation des changements jusqu'au jeudi qui précède la semaine concernée)

- mode de communication : mail direct au service scolaire
- téléphone
- fiche formulaire à disposition sur le site internet qui génère un mail automatique au service scolaire (peu utilisé car pas de preuve de prise en compte de la demande)
- tous les deux mois, édition et envoi postal des factures papier aux familles
- les familles ont un mois pour régler à réception de la facture + deux lettres de relance si besoin, sinon ⇒ impayé
- trois modes de règlement :
 - par chèque :
 - dans les heures d'ouverture : dépôt au service scolaire (bureau ou boîte aux lettres)
 - hors des heures d'ouverture : dépôt boîte aux lettres Mairie
 - en espèces : au service scolaire auprès du régisseur (délivrance d'un reçu) : >15 familles
 - par prélèvement : une seule démarche à accomplir auprès du service au moment de la signature de l'accord

Deux axes d'amélioration sont prévues : la communication des modifications par les parents et les possibilités de règlement.

La mise en place d'une entrée unique sur un portail Web à destination des parents proposera :

- Une vision générale du temps périscolaire
- une vision sur les inscriptions cantine et bus
- une capacité de modifier en ligne les inscriptions à la cantine et au bus
- Une capacité de modifier en ligne les inscriptions à l'ALAE
- Une possibilité de paiement en ligne de la cantine
- **Une redirection pour le paiement en ligne de l'ALAE (site LECGS)**
- De + : formulaire inscription scolaire et périscolaire disponible en téléchargement

- avantage : facile depuis le domicile
- inconvénient : moins de lien direct avec les interlocuteurs pour questions, informations, suivi de situations particulières, etc...

Toutefois, l'accueil des usagers au service scolaire est maintenu pour tous ceux qui souhaiteraient un contact direct et l'accueil de la mairie, grâce à la mise à disposition d'une tablette numérique, pourra offrir la possibilité d'accéder aux outils informatiques pour ceux qui n'en disposeraient pas à la maison ou qui auraient besoin d'être accompagnés dans la procédure en ligne.

a) accès au profil de fréquentation par le portail : lesparentsservices :

Permet aux parents en se connectant sur une plate-forme dédiée de rentrer directement leurs demandes de changement de fréquentation. Les informations sont ensuite transmises directement sur la base de données du logiciel de gestion des inscriptions/facturation.

Avec le module acheté, les familles pourront aussi avoir un visuel sur l'état de leur compte : factures en attente, payées, etc...

- Economie : gain de temps pour les parents, facilité d'accès, plus d'envoi papier/ récupération de la facture sur le site

- Incidences :

Ceci implique un mode de communication avec le LEC pour qu'il puisse récupérer les informations. (Besoin uniquement pour listes d'appel mais pas pour facturation)

possible accès au back office du portail

b) Paiement en ligne : paiement par carte bancaire par TIPI (DGFIPI)

Avantages :

- Offre un moyen de paiement supplémentaire
- Permet aux parents de régler depuis leur domicile la facture restauration 24h/24, au moment où ils le souhaitent dans la période de paiement définie.
- Evite les déplacements.

3) - Retour sur les intentions éducatives du projet périscolaire et propositions d'actions

Aucune remarque particulière

4) - Statut de l'accueil périscolaire maternelle

Suite à une rencontre organisée avec un cadre formateur de la DDCS, il devient indispensable de revoir le statut de l'accueil périscolaire en maternelle pour satisfaire les objectifs éducatifs définis ensemble.

En effet, deux solutions existent pour avoir un statut juridique conforme à la réalité des pratiques :

- soit retour à une garderie classique consistant uniquement à la surveillance d'enfants, avec possibilité d'allègement du nombre d'encadrants , mise à disposition réduite de matériel et aucune proposition d'activité dirigée mais non conforme aux engagements pris dans le cadre du PEDT.

- soit déclaration en ALAE : maintien et léger renfort du nombre d'encadrants, formation et/ou réorganisation des équipes , possibilité de propositions d'activités construites encadrées, collaboration plus étroite avec les équipes pédagogiques de l'école, mise en place de projets passerelles facilitée, qualité éducative renforcée.

Incidences budgétaires :

Augmentation du coût pour la Commune : Obligation nouvelle formation Direction + embauche éventuelle d'un contractuel horaire pour renfort pause méridienne et accueil soir en fonction des effectifs d'enfants inscrits.

Aide de la CAF : PSO (Prestation de Service Ordinaire) et subventionnement sur équipement informatique (PC et matériel de pointage).

Nécessité de prévoir une participation des familles (obligation CAF), qui , de plus, doit être indexée aux revenus(QF CAF)

Proposition d'un forfait symbolique

Nécessité de prévoir forfait matin, midi et soir pour garantir une régularité dans les informations de fréquentation et surtout de modifications transmises par les parents et assurer un taux d'encadrement réglementaire.

Parallèlement, en réponse aux demandes récurrentes d'allongement du temps d'accueil du soir par rapport aux difficultés de transport, proposition de repousser la fermeture à 18h30 en regroupant les enfants sur un même lieu pour faciliter la récupération des enfants par les familles.

Les enseignants présents expriment leur désapprobation soulignant l'augmentation de l'amplitude journalière que cela impliquerait pour certains enfants, surtout en maternelle.

Le responsable du périscolaire précise que dans le cadre d'un ALAE, un suivi du rythme de l'enfant est mis en place par les équipes avec l'appui des pointages quotidiens. Dans un premier temps contact est pris avec les familles concernées pour étudier des solutions en interne et en cas de difficultés , un contrôle est fait par la PMI en charge du contrôle des – de 6 ans.

Les parents d'élèves proposent d'en débattre lors de leurs réunions respectives par fédérations et de tenir la Mairie informée.